



Néoules, le 31 octobre 2017

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie, salle du Conseil Municipal, le :

Mardi 7 novembre 2017 à 18 h

Vous trouverez en pièces jointes l'ordre du jour et ses annexes.

Recevez, Cher(e) Collègue, l'assurance de toute ma considération.



Le Maire
André GUIOL



ORDRE DU JOUR
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017 A 18 H

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du Conseil	M. le Maire A. GUIOL
	Désignation du Secrétaire de Séance	
	Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2017	
	Signature du registre des Délibérations	
1	Compte-Rendu des Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au Maire : <ul style="list-style-type: none">- Attribution d'un Marché à Procédure Adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du groupe Scolaire Blaise Pascal, au titulaire : CABINET ARC'H - 28 Place Saint Pierre - 83170 BRIGNOLES. Forfait provisoire de rémunération HT : 45 000 €. Taux provisoire de rémunération 7,5 %- Attribution de l'avenant au MAPA de travaux de réhabilitation de deux locaux municipaux en deux logements de type 3 au 11 Place de la Liberté, au titulaire : BATIROC - 55 Chemin de la Miquelette - 83136 LA ROQUEBRUSSANNE pour un montant de 6 806.80 € T.T.C	M. le Maire A. GUIOL
FINANCES		
2	Décision Modificative n°01/2017 – Budget communal M14 : Pour tenir compte des évolutions depuis le vote du Budget Primitif, il est proposé une décision modificative sur le budget communal M14 n°01/2017. Le détail de la Décision Modificative n°01/2017 est présenté en annexe 1.	M. le Maire A. GUIOL
3	Décision Modificative n°01/2017 – Budget Eau et Assainissement M49 : Pour tenir compte des évolutions depuis le vote du Budget Primitif, il est proposé une décision modificative sur le budget Eau et Assainissement M49 n°01/2017. Le détail de la Décision Modificative n°01/2017 est présenté en annexe 2.	M. le Maire A. GUIOL
4	Achat des sculptures « vieux outils » exposées dans le hall de la Mairie : Il est proposé à l'Assemblée d'acquérir les trois sculptures exposées dans le hall de la Mairie, à savoir : La marguerite, le Big Bang et le grand voilier. Le montant total pour ces acquisitions s'élève à 1 500 € TTC.	M. le Maire A. GUIOL
5	Fixation des Tarifs "Fourrière animale" : Il est institué une régie de recettes " Fourrière animale" auprès du service Police Municipale. Une Convention a été signée le 23/06/2017, entre la Commune de Néoules et "Identité Canine" situé à GAREOULT. Pour permettre l'encaissement des recettes, il convient de fixer les tarifs encaissés dans le cadre de cette régie, à savoir : <ul style="list-style-type: none">- Frais de capture d'animaux errants : 70 €. <i>Les frais occasionnés par la capture des animaux errants seront directement facturés aux propriétaires (visite vétérinaire : 72 € ; frais de garde chien : 14 €/jour/animal ; euthanasie, équarrissage : 70 € ; visite chien mordeur : 30 € ; frais de déplacement du chenil : 1 €/km).</i>	M. le Maire A. GUIOL

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES		
6	<p>Fêtes de fin d'année et Arbre de Noël 2017 des enfants scolarisés à Néoules :</p> <p>Il est proposé à l'Assemblée de confirmer, dans les mêmes conditions que l'année dernière, l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du groupe scolaire Blaise Pascal. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 juin 2017 il a été décidé, dans le cadre des dotations aux écoles (rubrique Noël), d'attribuer la somme de 15 € par élève pour l'acquisition de livres.</p>	Mme A. BOSSEZ
7	<p>Participation aux frais de fonctionnement du bureau des psychologues et Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) :</p> <p>A compter de cette rentrée scolaire, la Commune du Val assure les frais de fonctionnement du bureau des psychologues et RASED pour les élèves de notre circonscription.</p> <p>Les psychologues interviennent dans nos établissements scolaires.</p> <p>Afin de participer aux frais de fonctionnement à la charge de la Commune du Val, il est proposé à l'Assemblée de contribuer à l'entretien et aux frais d'utilisation des locaux (électricité, chauffage, eau, téléphone, mobilier et petit matériel, frais postaux et de télécommunication).</p> <p>La participation communale est de 15 € par an et par école. L'Assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du bureau des psychologues et RASED, pour les années scolaires 2017/2018 – 2018-2019 et 2019-2020.</p>	Mme A. BOSSEZ
8	<p>Fêtes de fin d'année et Arbre de Noël 2017 des adolescents de l'Espace-Jeunes « Les Néouloscopains » :</p> <p>La Commune de Néoules alloue une somme forfaitaire de 150 €, sur les crédits votés au Budget 2017 – rubrique service jeunesse - pour l'organisation de l'Arbre de Noël 2017 des Néouloscopains. Les adolescents disposeront d'une enveloppe afin de choisir le matériel ludique qui sera acquis par le Responsable de la structure et viendra compléter celui déjà disponible à la salle des jeunes.</p>	Mme R. SKRIBLAK
RESSOURCES HUMAINES		
9	<p>Gratification aux personnels en contrats aidés et d'apprentissage :</p> <p>Monsieur le Maire propose de verser une gratification annuelle aux personnels en contrats aidés et d'apprentissage, à hauteur de 750 € par an pour un temps complet. Ce montant sera proratisé selon le temps de travail et la date d'entrée dans la collectivité.</p>	M. C. RYSER
10	<p>Bons d'achats attribués au personnel :</p> <p>Monsieur le Maire propose de reconduire le principe d'attribution de bons d'achat attribués au personnel. Il est rappelé qu'ils sont versés au personnel titulaire et non titulaire et que le montant brut de base est fixé à 100 €.</p>	M. C. RYSER
11	<p>Fête de fin d'année des enfants du personnel 2017 :</p> <p>L'Assemblée est sollicitée afin de décider de la reconduction de l'organisation de l'Arbre de Noël pour les enfants du personnel et d'en définir les montants et les conditions d'attribution. Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2016, le Conseil Municipal avait attribué 40 € par enfant âgé entre 0 et 16 ans.</p>	M. C. RYSER

URBANISME		
12	<p>Vente d'une parcelle communale : Avenue Font Marcellin cadastrée Section A n°1080 d'une superficie de 129 m2 à Madame SERRIERE : Mme SERRIERE souhaite acquérir la parcelle cadastrée section A n°1080 Avenue Font Marcellin, d'une superficie de 129 m2, pour un montant 2 700 €. L'avis du domaine a été obtenu et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes s'y rapportant.</p>	M. J. ELIE
INTERCOMMUNALITÉ		
13	<p>Rapport d'activité 2016 du SPANC : Monsieur Pascal LAUGIER, Délégué auprès de la Communauté d'agglomération Provence Verte, présentera à l'Assemblée le rapport annuel 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) conformément à l'article D 2224-3 du CGCT.</p>	M. P. LAUGIER
14	<p>Rapport d'activité 2016 du SIVED NG : Monsieur Christian RYSER délégué auprès du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIVED) présentera à l'Assemblée le rapport annuel 2016 dudit syndicat conformément à l'article D 2224-3 du CGCT.</p>	M. C. RYSER
15	<p>Rapport d'activité 2016 du SYMIELECVAR : Monsieur Christian RYSER délégué auprès du Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var (SYMIELECVAR) présentera à l'Assemblée le rapport annuel 2016 dudit syndicat conformément à l'article D 2224-3 du CGCT.</p>	M. C. RYSER
AFFAIRES GENERALES		
16	<p>Demande de reconnaissance Catastrophe Naturelle : sécheresse : Des administrés ont constaté des fissures sur leurs façades. Compte-tenu de la période de sécheresse que nous connaissons, il est proposé de solliciter la reconnaissance de catastrophe naturelle.</p>	M. le Maire A. GUIOL
QUESTIONS DIVERSES		
	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais de mission aux élus et au personnel (Jumelage - Congrès des Maires 2017) - Point sur le recrutement des chargés de mission en service civique. 	

Les documents relatifs à l'élaboration de cet « Ordre du Jour » sont à la disposition des Conseillers Municipaux pour consultation, avant la séance du Conseil Municipal, auprès de Madame la Directrice Générale des Services.

POUVOIR

Je soussigné(e),

DONNE POUVOIR

A

A effet de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Néoules

Convoquée pour le à heures minutes,

de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Néoules

Le

Porter à la main
« bon pour pouvoir » et signer.

ANNEXE 1 - ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL NEOULES 07.11.17

Décision Modificative N°01/2017 BUDGET DE LA COMMUNE - M14

FONCTIONNEMENT						
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	
DM n° 01 du 07.11.17						
Chap. 011 - charges à caractère général	765 117.38	10 000.00				775 117.38
Chap. 022 - Dépenses imprévues	38 270.00	24 377.99				62 647.99
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	803 387.38	34 377.99	-			837 765.37
Chap.78 - Régul. amortissements	-			34 377.99		34 377.99
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	-	-	-	34 377.99	-	34 377.99

INVESTISSEMENT						
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	
DM n° 01 du 07.11.17						
Chap.13 Art. 1332 - régul imputation	-	84 000.00				84 000.00
Op.168 Acquis. Matériels Divers (dont réfrigérateurs fixes et ch froide salle poly, l	20 676.96	6 000.00				26 676.96
Op.213 Travaux Bâtiments (Mairie PM, Façade Eglise...)	163 274.55	66 000.00				229 274.55
Op.907 Révision POS - Elaboration PLU	38 385.00	12 000.00				50 385.00
op.549 Mise en sécurité bâtiments	7 000.00	500.00				7 500.00
Op.1004 Construction Future Mairie + aménagement et parvis	653 368.45	3 000.00				656 368.45
Op. 1606 Extensions ERDF (60%)	-	10 000.00				10 000.00
Op. 802 Acquis. Véhicule	15 000.00		15 000.00			-
Op. 1302 Aménagt parking La Fabrik	22 000.00		15 000.00			7 000.00
Op. 1306 Video-protection	30 000.00		13 000.00			17 000.00
Op. 1402 Halte-Répit	15 966.40		7 000.00			8 966.40
Op. 1404 Toitures	54 970.85		30 000.00			24 970.85
Op. 1605- Matériel écoles	12 223.00		6 000.00			6 223.00
Op. 1704- Columbarium	15 000.00		11 500.00			3 500.00
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 047 865.21	181 500.00	97 500.00			1 071 204.96
Chap.13 Art. 1342 - régul imputation	-			84 000.00		84 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	-	-	-	84 000.00	-	84 000.00

ANNEXE 2 - ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL NEOULES 07.11.2017
Décision Modificative N°01/2017 BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49

EXPLOITATION							
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits		
		DM n° 01 du 07.11.17					
6811 Chap.042 Dotation Amortisst	102 193.63	222.22				102 415.85	
TOTAL EXPLOITATION DEPENSES	102 193.63	222.22	-			102 415.85	
771- chap.77 Produits exceptionnels sur op. de gestion	-			222.22		222.22	
TOTAL EXPLOITATION RECETTES	-	-	-	222.22	-	222.22	

INVESTISSEMENT							
Article-Opération-Désignation	Rappel BP+RAR	Dépenses		Recettes		Budget total BP +DM	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits		
		DM n° 01 du 07.11.17					
chap.041 op.patrimoniales (tva)	-	3 547.39				3 547.39	
2315 op 1608 Deplact canalisat*eau Chemin de la Servette	25 000.00	3 769.61				28 769.61	
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	25 000.00	7 317.00	-			32 317.00	
chap.041 op.patrimoniales (tva)	-			3 547.39		3 547.39	
chap 27 autres immobilisations financières (tva)	-			3 547.39		3 547.39	
281756 chap. 040 amortissements	102 193.63			222.22		102 415.85	
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	102 193.63	-	-	7 317.00	-	109 510.63	